

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 31/10/2018  
Date d'affichage : 31/10/2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT le HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, Monsieur Gilles DURDILLY.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles DURDILLY

---

COMPTE RENDU DU 8 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 4 octobre 2018, Madame Françoise GAGNIERE demande une précision sur le nombre de logements concerné par les garanties d'emprunts, Monsieur le Maire précise, qu'il y a 3 pavillons et 13 logements qui seront disponibles soit à l'accession à la propriété, soit à la location. Le Conseil à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 4 octobre 2018.

**1) Liste électorale –Nomination de Conseillers Municipaux pour la commission de contrôle-**

Nouvelles Modalités de Gestion des Listes Electorales en 2019

La loi N°2016-1048 du 1<sup>er</sup> Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Mise en Place de la commission de contrôle :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles il n'est pas possible de composer la commission de contrôle, selon que, plusieurs listes ont obtenu des sièges, il convient alors de nommer un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission sera transmise par le Maire au Préfet, à sa demande.

Pour sa première réunion précédant un scrutin, la commission de contrôle examinera prioritairement les inscriptions et radiations intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire demande qui souhaite faire partie de la commission de contrôle en tant que Conseiller Municipal :

Madame Isabelle GIRARDET Conseillère Municipale propose sa candidature pour être titulaire et Monsieur Julien BOLVY Conseiller Municipal propose sa candidature pour être suppléant à la commission de contrôle des Listes électorales.

Après délibération du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents nomme Madame Isabelle GIRARDET Conseillère Municipale Titulaire pour la commission de contrôle des listes électorales et nomme Monsieur Julien BOLVY Suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales.

**2) Présentation des divers rapports 2017**

Monsieur le Maire rapporteur donne connaissance au Conseil des rapports annuels 2017 suivants :

- Rapport Annuel d'activité de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur la qualité et la gestion du service « Elimination des Ordures Ménagères de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Le Conseil Municipal a pris acte de la mise à disposition des rapports 2017 en Mairie.

**3) Affaires diverses :**

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle procédure pour la déchetterie a été mis en place suite au changement du prestataire en charge de la déchetterie. Dorénavant pour apporter des détritrus, des encombrants et des déchets verts, il faut présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile ou carte verte d'assurance du véhicule.

Monsieur Daniel CHAUD informe que le tracteur de marque DEUTZ est âgé de plus de 28 ans et compte au compteur plus de 11 000 heures de travail. Lors du contrôle technique de celui-ci, plusieurs anomalies ont été signalées par la société APAVE. Ayant fait faire des devis par la société JOMARD pour une remise en état, il s'avère que le coût est de plus de 10 000 €. Que faisons-nous ? Après débat il est décidé de vendre le tracteur, sur le bon coin si possible. Dorénavant la collectivité n'utilisera qu'un tracteur pour le déneigement, et elle pourrait louer le matériel pour effectuer les fossés ou demander à une entreprise un devis, et, en fonction du coût nous choisirions à ce moment-là.

Monsieur Julien CUISSARD ne veut plus faire le déneigement, j'ai demandé à Monsieur Roland BROSSAT de prendre le relais pour ce trajet, et d'effectuer le trajet du deuxième tracteur soit 5 heures de travail. Actuellement l'heure de déneigement est à 45 €. Une réunion avec la commission aura lieu le mardi 13 novembre afin de finaliser les conditions et les trajets pour le déneigement de la saison 2018-2019.

Monsieur le Maire reprend la parole, et indique des problématiques rencontrées pour la circulation sur le chemin des Gas, du fait de la construction de plusieurs maisons. Que pensez-vous d'une construction d'un pont sur le passage à gué.

Des demandes de devis seront demandés auprès des entreprises. Une réunion est à prévoir avec le syndicat de Rivière, qui pourra nous donner des conseils, quant à la construction d'un pont cadre, structure permettant aux camions comme aux voitures de passer lorsque la rivière monte. Il faut aussi prévoir qu'un seul sens de circulation.

Jardins familiaux situés chemin des Gas : une agence immobilière est intéressée, mais que par les terrains du bas. Nous pourrions créer un parking sur le terrain du haut, en demandant au propriétaire de nous le céder gracieusement, sachant que la construction d'un parking est très coûteux pour une collectivité, mais indispensable pour la commune de Saint-Forgeux.

Madame Chantal DUJARDIN-REY informe que des demandes faites auprès du service urbanisme, ne peuvent se réaliser, du fait des restrictions du zonage de la commune. Nous avons organisé une réunion avec le cabinet d'urbanisme Latitude de SAIN BEL .Il serait judicieux de pouvoir effectuer une modification simplifiée du PLU, le coût de cette prestation est de 5 280 €. De ce fait plusieurs projets pourront aboutir, et notamment le projet du futur acquéreur des jardins familiaux, en effet le zonage actuel ne permet pas la construction de maisons que sur le bas du terrain cette zone est classée en projet d'aménagement d'ensemble. Le Conseil après débat décide de procéder à la modification simplifiée du PLU.

Monsieur le Maire, précise que le zonage est compétence de la commune et que la communauté d'Agglomération n'a pas de pouvoir pour agrandir une zone artisanale. Mais dès lors qu'une révision du PLU dans son ensemble doit se faire, en informer les services de la COR. La Commission Urbanisme doit se réunir afin de dé-pastiller les bâtiments agricoles qui ont déjà été réhabilités (zone A), ce qui permettra de répertorier des bâtiments nouveaux agricoles changeant de destination.

Monsieur le Maire informe si des personnes sont intéressés par la terre du chantier de la rue des tourterelles, me l'indiquer. Actuellement la terre est évacuée chez Messieurs GRANGE, BROSSAT. Réalisation de la paroi cloutée par la société PYRAMIDE, mur qui soutient l'impasse des jardins.

Les comptes rendus de réunion sont dans un classeur au secrétariat pour ceux qui souhaitent s'informer de l'avancement du chantier.

A différent conseil j'ai demandé le nom de la future résidence, ainsi que le nom pour les trois maisons : avez-vous des propositions ? Il faut aussi donner un nom pour le parking situé aux Tuillières.

Après débat le nom de la résidence est « Résidence le Pauphile » et les 3 maisons « le Verger ». Et pour le parking tout simplement le parking des Tuillières.

Dates à retenir :

Téléthon le vendredi 30 novembre.

Pose de la première pierre rue des Tourterelles le vendredi 7 décembre 2018 à 10H00.

Fête des lumières avec le comité des Fête et les Commerçants de Saint-Forgeux, le vendredi 7 décembre 2018 à partir de 16h30 Place de la Mairie.

L'assemblée Générale des Maires ruraux du Rhône le vendredi 7 décembre 2018 de 19h00 à 22h00 à la salle d'animation.

Repas du CCAS le mardi 11 décembre à la salle polyvalente.

Repas de fin d'année avec les agents le jeudi 20 décembre 2018.

Vœux du Maire le dimanche 6 janvier 2019 à 10h30 salle polyvalente.

## **TOUR DE TABLE :**

Madame Chantal DUJARDIN :

Présentation des différents permis de construire et de demandes préalables déposées depuis le dernier Conseil municipal.

L'école Jean de la Fontaine a participé au concours des écoles fleuries, la récompense d'excellence leur a été attribué.

Mme BORDET demande une aide pour le transport afin qu'ils puissent se rendre à la remise du diplôme, au Conseil Départemental du Rhône.

Madame Christelle LAFFAY prend la parole informe que le sou des écoles est là pour palier à ces dépenses.

Comment se fait-il qu'aucun élu n'a été invité à cette réception ? Si, Monsieur Daniel CHAUD adjoint au fleurissement.

Une visite du bâtiment de l'école a eu lieu par DDEN diverses recommandations ont été préconisées le rapport est en Mairie.

Monsieur Daniel CHAUD :

Les différents travaux de voirie communale sont terminés.

Décoration des bâtiments communaux le dimanche 2 décembre 2018 à partir de 9H00.

Les illuminations vont être installées le 4, 5 et 6 décembre 2018.

Madame Christelle LAFFAY :

Le calendrier et le Trait d'union sont prêts à être distribués, vos paquets respectifs sont dans le bureau des adjoints.

La commission communication a eu du mal à choisir les différentes photos du festival de musique pour faire la couverture de notre calendrier des manifestations, et de notre bulletin municipal 2019, le rendu est vraiment bien réalisé merci à toute l'équipe.

Monsieur Dominique DEVOS :

Les travaux en cours : façade du gymnase pratiquement finie, prévoir l'enlèvement de l'échafaudage pour le 24 novembre match de basket.

Les travaux pour l'extinction de l'éclairage public la nuit vont bientôt débiter.

Le tennis de table a demandé l'installation d'un store dans le gymnase, le devis est de 3 200 €.

Le rendu de la fresque sur les WC vers l'église est très bien.

Monsieur le Maire :

Suite aux chutes de neige du mardi 30 octobre, des coupures d'électricité ont eu lieu à divers points de la commune, malheureusement les informations données par ENEDIS arrivaient au compte-goutte. Nous aurions pu passer en tant qu'élus chez les administrés de notre quartier, demande M. Daniel CHAUD, pas trop possible.

J'ai demandé à notre référent ENEDIS de venir nous montrer l'emplacement du réseau électrique, que ce soit la basse tension ou la haute tension.

Monsieur Fabrice DUREL :

Concernant le passage de l'épaveuse en limite de Saint-Forgeux et d'Affoux, peut-il être réalisé prochainement ?

Monsieur le Maire indique qu'il faut s'entendre avec Monsieur le Maire d'Affoux.

Monsieur Julien BOLVY :

Le téléthon débute le vendredi 30 novembre 2018 à 16h30 avec un lâché de ballon et la grande échelle des pompiers et un goûter. Le soir une randonnée passera par le château de Ronzière. Le club de football réalise la soupe à l'oignon.

Manque de participation des associations. Il devient de plus en plus difficile de mobiliser les associations de la commune pour participer au Téléthon.

Madame Isabelle GIRARDET :

Concernant le nouveau parking aux Tuillières nous pourrions planter pour masquer les poubelles et amoindrir le bruit de part et d'autres de l'abribus ! du bambou ?

Monsieur Gilles PUPIER :

Pour la vogue d'automne, il y a eu très peu de manèges.

Monsieur le Maire informe :

Pour le défilé du 11 novembre la commune de Pontcharra nous a transmis un arrêté de circulation indiquant que la RD 27 sera fermée et qu'une déviation sera mise en place.

La FDSEA a tenu son congrès Départemental, il nous remercie pour la gratuité de la salle polyvalente.

Invitation de Monsieur Patrice VERCHERE au théâtre de Tarare le 19 novembre à 19h00.

Monsieur le Maire fait lecture de la circulaire de la préfecture en date du 6 novembre 2018 « interdisant le brûlage » des végétaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20